

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Le bureau soussigné a publié une nouvelle édition (1935) du recueil des dispositions concernant la

PROCÉDURE FÉDÉRALE

*(Organisation judiciaire, procédure civile, procédure pénale,
juridiction administrative et disciplinaire.)*

Ce recueil (180 p. in-8°) contient les textes suivants:

1. Loi fédérale du 22 mars 1893 sur l'organisation judiciaire fédérale, avec les modifications apportées par les lois des 28 juin 1895, 24 juin 1904, 6 octobre 1911, 24 juin 1919, 25 juin 1921, 1^{er} juillet 1922, 30 juin 1927, 11 et 13 juin 1928, 26 mars 1934 et 15 juin 1934.
2. Loi fédérale du 22 novembre 1850 sur la procédure à suivre par devant le Tribunal fédéral en matière civile.
3. Loi fédérale du 15 juin 1934 sur la procédure pénale.
4. Loi fédérale du 11 juin 1928 sur la juridiction administrative et disciplinaire.
5. Règlement pour le Tribunal fédéral, du 26 novembre 1928.

Le prix du recueil, cartonné, est de 2 fr. 50.

(plus le port et les frais de remboursement; frais de port pour 1 exemplaire: 15 c.)

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

54

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Droits de timbre fédéraux.

Une brochure contenant les lois fédérales sur le timbre, ainsi que l'ordonnance d'exécution du 7 juin 1928, est en vente au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale. Cette publication peut être obtenue dans les trois langues nationales.

Prix: 1 fr. 50, plus le port et les frais de remboursement.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

58

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

LE DROIT FÉDÉRAL SUISSE

EN 5 VOLUMES

Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale
en matière de droit public et de droit administratif
depuis 1903 jusqu'à 1928.

SUITE DE L'OUVRAGE DE L. R. de SALIS

Exposé par ordre du Conseil fédéral suisse par

WALTHER BURCKHARDT

professeur à l'université de Berne.

Traduit de l'allemand par

GEORGE BOVET

chancelier de la Confédération.

Les 5 volumes, format grand in-8°, se vendent: brochés 85 francs, reliés 100 francs. Ils forment un tout et ne peuvent s'acheter séparément.

Principaux sujets traités:

Tome I, 746 pages. Le territoire de la Confédération, la neutralité suisse, la neutralité de la Savoie, représentation des puissances étrangères en Suisse, la convention de la Croix-Rouge, les conférences de la paix à La Haye, la Société des Nations, rapports entre la Confédération et les cantons, le droit de cité suisse.

Tome II, 968 pages. Les droits politiques des citoyens suisses, la liberté du commerce et de l'industrie, la liberté religieuse, la liberté de la presse, l'organisation de la Confédération, le vote fédéral, l'Assemblée fédérale, les autorités fédérales, les fonctionnaires fédéraux.

Tome III, 1000 pages. Organisation de la Confédération, administrations fédérales: Département politique, département de l'intérieur, département de justice et police (unification du droit civil, registre foncier, registres de l'état civil et droit matrimonial, registre du commerce).

Tome IV, 1028 pages. La justice (unification du droit pénal, poursuite pour dettes et faillite), police, police des étrangers, ministère public de la Confédération, bureau de la propriété intellectuelle, bureau des assurances, département militaire, département des finances et des douanes.

Tome V, 1064 pages. Administration des contributions, monnaies et billets de banque, douane, monopole de l'alcool. Département de l'économie publique, la protection ouvrière, la lutte contre le chômage, les assurances sociales. Département des postes et chemins de fer. Administration fédérale.

Les autorités fédérales, cantonales et communales, les membres des chambres fédérales, les bibliothèques publiques bénéficient d'un rabais extraordinaire de 25 pour cent en adressant leur commande aux éditeurs.

Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération.

6^e fascicule (1932).

Le 6^e fascicule du recueil intitulé *Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération* est sorti de presse et se vend au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale. Ce fascicule comprend 245 pages.

La *Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération* renferme non seulement des décisions du Conseil fédéral et des départements rendues sur recours, mais encore et même en majeure partie, des avis de principe exprimés par les services administratifs, en tant qu'ils se prêtent à la publication, ainsi que des rapports consultatifs, des renseignements, des instructions.

Prix de l'exemplaire: 2 fr. 50, plus le port et les frais de remboursement.

(Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III/233.)

589

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

LES

ARMOIRIES DE LA CONFÉDÉRATION ET DES CANTONS SUISSES

Prix: 2 fr. 40, plus le port

La chancellerie fédérale a publié une brochure qui contient les armoiries authentiques de la Confédération et des cantons, reproduites sur huit planches en couleur, d'après les originaux de feu Rob. Münger, héraldiste à Berne, et accompagnées de leur description héraldique.

Ce recueil a été publié en application de la convention d'union de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée le 6 novembre 1925, convention qui prévoit que les pays contractants se communiqueront réciproquement la liste des emblèmes d'Etat, signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie dont ils désirent interdire l'utilisation, à défaut d'autorisation des pouvoirs compétents, comme marques de fabrique ou de commerce ou comme éléments de ces marques.

Les autorités, les bibliothèques publiques et les librairies bénéficient d'une réduction de 80 centimes par exemplaire.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

52

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Mise en adjudication de travaux.

Bâtiment des téléphones de Zurich-Wollishofen.

Sont mis en adjudication les travaux de terrassement, de maçonnerie, en béton armé, de crépissage, de canalisation, en pierre artificielle, de charpente, de ferblanterie et de couverture relatifs à la construction d'un bâtiment des téléphones à la Kalchbühlstrasse, à Zurich-Wollishofen. — Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau des constructions fédérales à Zurich, Clausiusstrasse 37, où ils peuvent être consultés les jours ouvrables de 8 à 12 heures.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 27 décembre 1937, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation des travaux soumissionnés.

Berne, le 11 décembre 1937.

[2..]

652

Direction des constructions fédérales.

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base légaux sans égard à la réduction votée les 31 janvier 1936 et 28 octobre 1937 par l'Assemblée fédérale. Ils ne comprennent pas les allocations légales.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Tribunal fédéral. Président.	Greffier.	13 400 à 17 000	8 janvier 1938 [2.]	Etudes juridiques approfondies. Longue pratique dans le domaine du droit (avocat, greffier, conseiller juridique, etc.). Langue maternelle : l'allemand. Connaissance approfondie du français et bonnes notions d'italien.
Pour le cas de promotion d'un secrétaire actuel du Tribunal fédéral au rang de greffier, un poste de secrétaire est aussi mis au concours:				
Tribunal fédéral. Président.	Secrétaire.	10 400 à 14 000	8 janvier 1938 [2.]	Etudes juridiques approfondies. Pratique dans le domaine du droit (avocat, greffier, etc.). Langue maternelle : l'allemand. Connaissance approfondie du français et bonnes notions d'italien.
Les candidats sont priés d'indiquer s'ils s'inscrivent pour un seul des postes mis au concours ou pour les deux.				
Service de l'artillerie.	Officier instructeur d'artillerie (officier subalterne).	5200 à 8800	27 décembre 1937 [1.]	Service comme aspirant officier instructeur.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Chef d'arme des troupes légères.	Commis de 1 ^{re} classe du service des troupes légères.	3500 à 6500	25 décembre 1937 [1.]	Sous-officier des troupes légères; bonne instruction générale et commerciale; expérience dans l'administration; langue maternelle le français; connaissance de l'allemand.
Il sera pourvu à cette place par la voie de promotion.				
Chef d'arme des troupes légères.	Commis de 1 ^{re} classe du service des troupes légères.	3500 à 6500	25 décembre 1937 [1.]	Officier des troupes légères motorisées; instruction commerciale; expérience dans l'administration, langues: allemand (langue maternelle), français, anglais.
Il sera pourvu à cette place par la voie de promotion.				
Intendance du matériel de guerre.	Caissier-comptable de l'intendance de l'arsenal fédéral à Berne.	4100 à 7700	26 décembre 1937 [2..]	Officier. Connaissance de la comptabilité, y compris les salaires. Allemand et français.
La place est occupée provisoirement.				
Intendance du matériel de guerre.	5 commis principaux de l'intendance du matériel de guerre.	3800 à 7400	26 décembre 1937 [2..]	Officier. Expérience du service dans l'administration. Allemand et français.
Comme il sera pourvu à ces places par voie de promotion, 5 places de commis de 1 ^{re} classe sont mises au concours. Exigences: Officier. Bonne instruction générale et commerciale. Allemand et français. Traitement 3500 à 6500 francs.				
Intendance du matériel de guerre.	Commis principal de l'intendance de l'arsenal à Zurich.	3800 à 7400	26 décembre 1937 [2..]	Officier. Expérience du service dans l'administration. Allemand et français.
En cas de promotion, une place de commis de 1 ^{re} classe est mise au concours. Exigences: Bonne instruction générale et commerciale. Allemand et français. Traitement 3500 à 6500 francs.				
Intendance du matériel de guerre.	Commis de 1 ^{re} classe de l'intendance du matériel de guerre.	3500 à 6500	26 décembre 1937 [2..]	Officier. Bonne instruction générale et commerciale. Allemand et français.
La place est occupée provisoirement.				
Intendance du matériel de guerre.	Commis de 1 ^{re} classe de l'intendance de l'arsenal à Thoune.	3500 à 6500	26 décembre 1937 [2..]	Officier. Bonne instruction générale et commerciale. Allemand et français.
Il sera pourvu à la place par voie de promotion.				

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Intendance du matériel de guerre.	Garde-arsenal de III ^e classe de l'intendance de l'arsenal à Thoune. Il sera pourvu à la place par voie de	3400 à 6200	26 décembre 1937 [2..]	Connaissance du matériel de corps. Doit pouvoir faire des travaux de bureau simples. promotion.
Intendance du matériel de guerre.	Maître-artisan de l'intendance de l'arsenal à Thoune. Il sera pourvu à la place par voie de	3300 à 5700	26 décembre 1937 [2..]	Connaissance du matériel sanitaire et vétérinaire. Doit pouvoir faire des travaux de bureau simples. promotion.
Intendance du matériel de guerre.	Maître-artisan de l'intendance de l'arsenal à Seewen-Schwyz. Il sera pourvu à la place par voie de	3200 à 5580	26 décembre 1937 [2..]	Chauffeur et mécanicien. Doit pouvoir diriger un atelier de réparations d'automobiles. promotion.
Direction des douanes à Lausanne.	Commis de contrôle au bureau principal des douanes à Brigue.	4800 à 8400	25 décembre 1937 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis-reviseur de l'administration des douanes.
Office fédéral des transports.	Ingénieur du contrôle de II ^e , évent. de I ^{re} classe des chemins de fer électriques et des chemins de fer spéciaux.	6500 à 10 100 ou 8000 à 11 600	10 janvier 1938 [2..]	Etudes universitaires complètes. Expérience pratique en matière de construction et d'exploitation des chemins de fer des genres indiqués. Connaissance des trois langues nationales.

Offre écrite accompagnée d'un *curriculum vitae* et d'attestations concernant les études et l'activité pratique.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1937
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.12.1937
Date	
Data	
Seite	639-644
Page	
Pagina	
Ref. No	10 088 406

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.